

**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ)
À LA VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

Point 9(d) de l'ordre du jour : Faire face à la menace de l'utilisation d'armes chimiques

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de prendre la parole sur ce point important de l'ordre du jour au nom du Canada, de l'Australie et d'Aotearoa-Nouvelle-Zélande.

Monsieur le Président,

Une décennie complète s'est écoulée depuis l'atroce attaque chimique lancée par la République arabe syrienne dans la Ghouta en Syrie a choqué le monde entier. Il y a dix ans, nous avons assisté collectivement avec horreur à la mort de plus de 1 000 personnes, dont beaucoup d'enfants, à la suite de l'utilisation du sarin, un agent neurotoxique mortel, par la Syrie.

L'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques en 2013 a été saluée par la communauté internationale, qui considérait qu'il s'agissait d'un engagement manifeste de la Syrie à détruire pleinement, irréversiblement et de manière vérifiable son stock d'armes chimiques. Et pourtant, au cours des dix années suivant l'adhésion de la Syrie à la Convention, nous avons non seulement assisté à un manque de coopération de la part de la Syrie, mais aussi à de nombreux incidents d'utilisation confirmée d'armes chimiques, y compris contre des civils syriens. Soyons clairs : nous sommes maintenant au courant de neuf utilisations distinctes et confirmées d'armes chimiques attribuées par l'OIAC à la République arabe syrienne. Même après son adhésion à la Convention, la Syrie a caché des armes chimiques non déclarées et a utilisé du sarin et du chlore pour mener des attaques chimiques. Aujourd'hui, de graves préoccupations persistent quant à l'existence potentielle de stocks non déclarés d'armes chimiques, d'activités et/ou d'installations en Syrie.

En même temps, nous sommes troublés par l'utilisation signalée d'armes chimiques par des acteurs non étatiques en Syrie. Cela souligne en outre la nécessité d'éliminer complètement les armes chimiques et, dans le cas où un État partie ne s'acquitte pas de ses obligations, la nécessité de restreindre et de surveiller le transfert d'agents et de précurseurs éventuels.

Plus de dix ans plus tard, le Secrétariat technique de l'OIAC est d'avis que la déclaration initiale de la Syrie concernant ses stocks d'armes chimiques en 2013 ne peut pas être considérée comme exacte et complète. Malgré des obligations claires, la Syrie s'abstient encore de coopérer pleinement avec le Secrétariat technique. Face au mépris flagrant de la Syrie à l'égard de ses responsabilités en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande saluent l'engagement et les efforts de l'Équipe d'évaluation de la déclaration, de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui ont poursuivi leur travail en manifestant les plus hauts niveaux de professionnalisme, d'intégrité et d'impartialité. Malgré ses tentatives de bonne foi d'explorer différentes voies et options pour remédier aux questions en suspens relatives à la déclaration de la Syrie, le Secrétariat s'est heurté à des obstacles dressés par la Syrie à chaque étape du processus. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande continueront d'appuyer les travaux du Secrétariat technique visant à préserver l'intégrité de la norme mondiale contre l'utilisation d'armes chimiques qui a été contestée par des États tout autant que des acteurs non étatiques au cours des dix dernières années.

Comme d'autres États membres de l'OIAC, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande exigent davantage de la République arabe syrienne. Assez, c'est assez. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande demandent à la Syrie de s'acquitter de ses obligations internationales et de travailler de bonne foi avec l'OIAC, comme tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques sont censés le faire. Nous condamnons le plus vivement possible l'emploi d'armes chimiques quels que soient le lieu, le moment, l'auteur ou les circonstances – ce qui constitue une grave violation du droit international – et nous soutenons le peuple syrien alors qu'il demande justice pour les atrocités commises en Syrie. Il ne peut y avoir d'impunité pour ceux qui commettent des attaques au moyen d'armes chimiques, et le temps qui s'est écoulé ne diminuera pas notre détermination à exiger une reddition de comptes. Nous pouvons explorer toutes les options pour tenir la Syrie responsable de son utilisation d'armes chimiques et nous devons continuer de le faire.

C'est pourquoi le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande coparrainent le projet de décision sur la Syrie dans le cadre de la Conférence et encouragent tous les États parties à voter en faveur de son adoption. Nous pensons que le projet de décision est tourné vers l'avenir et qu'il renforcera la Convention elle-même. Il est impératif que tous les États parties s'efforcent de préserver l'intégrité de la Convention en s'attaquant à la menace persistante de l'utilisation d'armes chimiques tant par la Syrie que par d'autres acteurs, y compris des acteurs non étatiques.

Merci, Monsieur le Président.

Je vous demande de bien vouloir considérer cette déclaration du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande comme un document officiel de la 28^e session de la Conférence des États parties, et de la publier sur le serveur externe et le site Web public de l'OIAC.

* * *